

BARÊME MAXIMUM DES HONORAIRES DE TRANSACTION SUR VENTE D'IMMEUBLES

Locaux à usage d'habitation et les annexes et terrains à bâtir

De 1.00 à 50 990.00 € ----- 3500.00 € TTC forfaitaire

De 51 000.00 à 149 900.00 € ----- 6.50 %

De 150 000.00 à 199 999.00 €----- 5.99 %

De 200 000.00 à 500 000.00 €----- 5.50 %

+ de 500 000.00 €----- 5.00 %

Les honoraires à la charge du vendeur" sont calculés sur le prix de vente Taxe à la valeur ajoutée incluse (TTC) au Taux légal en vigueur de 20.00 %

*sauf cas particuliers (nous consulter)

BARÊME MAXIMUM DES HONORAIRES DE LOCATION

Locaux à usage d'habitation

Honoraires visites, constitution du doss locataire et rédaction du bail à la charge locataire et à la charge bailleur 10.09€/m² (zone tendue) et 8.07€/m² zone non tendue)

Honoraires de réalisation de l'état des lieux à la charge locataire et à la charge bailleur 3.03€/m²

Honoraires d'entremise et de négociation à charge du bailleur :

- logement > 60m² : 1€/m²
- logement entre 59.90m² et 50,10m² : 2€/m²
- logement entre 49.9m² et 40m² : 3€/m²
- logement < 40m² : 5€/m²

Autres Baux (garage, cave, parking.)

- 17% du loyer annuel partagé entre le bailleur et le locataire

BARÊME MAXIMUM DES HONORAIRES DE GESTION

Prestations comprises dans le montant des honoraires

PRESTATIONS	GESTION DE BASE	GESTION SERENITE	GESTION V.I.P.
Quittancement, encaissement des loyers, charges et allocations	*	*	*
Lettre de relance , mise en demeure et recouvrement amiable (protocole d'accord)	*	*	*
Tenue de la comptabilité propriétaire et locataire	*	*	*
Arrêtés de compte mensuel	*	*	*
Révision annuelle des loyers et renouvellement des baux	*	*	*
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	*	*	*
Calcul et récupération de la Taxe d'Ordures Ménagères	*	*	*
contrôle annuel de l'attestation d'assur. du locataire + contrat d'entretien chaudière	*	*	*
Demande, gestion et suivi des travaux inférieurs à 1500 G TTC	*	*	*
Etat des lieux de sortie	*	*	*
Contrôle, décompte et déclaration aux impôts du départ d'un locataire	*	*	*
Traitement du dépôt de garantie et solde compte locataire	*	*	*
Traitement des réclamations sur la restitution du dépôt de garantie	*	*	*
Demande, gestion et suivi des expertises	*	*	*
Garantie des loyers impayés		*	*
Suivi contentieux, Détérioration immobilière, Protection juridique		*	*
Recouvrement créances, remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion			
Règlement des appels de fonds syndic			*
	7.80% sur encaissement + 3.00% sur quittancement	8.50% sur encaissement + 3.00% sur quittancement	10.00% sur encaissement + 3.00% sur quittancement
	7.80%	11.50%	13.00%

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE MAXIMUM

PRESTATIONS OPTIONNELLES - Non incluses dans les forfaits -AU CHOIX DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

- 1/Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise (déplacements inclus), établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle : 80.00 € HT / 96 € TTC de l'heure
- 2/Suivi des dossiers contentieux avec recouvrement de créances, remise de dossier à l'huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (hors frais d'huissier et d'avocat): 80.00 € HT / 96 € TTC de l'heure (si pas de GLI)
- 3/Souscription à l'assurance propriétaire non occupant (PNO) par notre intermédiaire (courtier : GALIAN): barème de l'assurance (78.60 € en 2022) + 36 € d'honoraires de gestion /an
- 4/ Demande de gestion des travaux supérieurs à 1500 € TTC : 80.00 € HT / 96 € TTC de l'heure
- 5/ Gestion du congé de dénonce de bail par huissier au locataire pour vente, pour reprise ou pour habiter : 80.00 € HT / 96 € TTC de l'heure
- 6/ Commande d'un diagnostic (DPE, électricité, Gaz, CREP, amiante, termite,): prix du diagnostic + 17.50 € HT / 21 € TTC

| ress,e,